



**Déclaration de la Délégation du Niger à la 23<sup>ème</sup> session du  
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel relative au  
rapport national de la Mauritanie au Conseil des droits de  
l'homme (Genève, 03 novembre 2015)**

**Monsieur le Président,**

Au nom du Niger, je voudrais souhaiter la chaleureuse bienvenue à la délégation mauritanienne pour la présentation du rapport national à ce 2<sup>ème</sup> cycle de l'EPU.

Le Niger se félicite des progrès remarquables accomplis par la Mauritanie dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'homme, ce qui se traduit par la consécration, à travers la révision de la Constitution en 2012, de plusieurs principes, tels que la reconnaissance formelle de la diversité culturelle et linguistique du pays, la qualification de l'esclavage et de la torture comme crimes contre l'humanité, la valeur constitutionnelle conférée à la Commission Nationale des Droits de l'Homme, laquelle jouit d'ailleurs du statut A des institutions nationales des droits de l'homme, et ce depuis 2011.

Ma délégation voudrait également mentionner d'autres actions menées par la Mauritanie comme sa bonne coopération avec les organes de traités, ou au plan national, le rôle joué par Médiateur de la République dans le règlement des affaires administratives qui lui sont soumises, qui se traduit par l'exécution de l'Administration de 67 décisions judiciaires au profit des usagers du service public.

Tout en encourageant la Mauritanie dans ses efforts, ma délégation lui recommande de renforcer davantage la promotion et la protection des droits des femmes.

Je vous remercie